

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**THEORIE ET PRATIQUE DE LA MEDIATION DANS LE
CADRE JUDICIAIRE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 954201U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

THEORIE ET PRATIQUE DE LA MEDIATION DANS LE CADRE JUDICIAIRE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de comprendre l'importance de la communication à tous les stades de la prévention et de la résolution d'un conflit ;
- ◆ de définir la médiation, ses différentes approches pratiques et son caractère pluridisciplinaire ;
- ◆ de clarifier le cadre de référence du travail de médiation et d'en définir la place dans le cadre juridique ;
- ◆ de préciser les étapes de la médiation, le rôle du médiateur ainsi que sa place par rapport aux autres professionnels ;
- ◆ de s'initier aux techniques relationnelles et de médiation en situation conflictuelle dans le cadre juridique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

En droit civil: les biens et les obligations

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'UF **713202U32D1** « Droit civil : les personnes » et de l'UF **713203U32D1** « Droit civil : les biens et les obligations » classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Théories et modèles en médiation	CT	B	30
Pratique de la communication et de la médiation	CT	F	30
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			72

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Théories et modèles en médiation

- ◆ de définir le cadre de référence du travail de médiation dans ses différents aspects juridiques, sociologiques et psychologiques ;
- ◆ d'identifier les différents champs d'application de la théorie des conflits et des modèles théoriques de la médiation ;
- ◆ de préciser les spécificités du rôle de médiateur par rapport à d'autres rôles ou fonctions juridiques.

4.2 Pratique de la communication et de la médiation

A partir de situations conflictuelles concrètes relatives à la médiation judiciaire,

- ◆ de déduire si ces situations relèvent de la médiation notamment en terme de prévention ;
- ◆ d'exercer (jeux de rôle,...) ses aptitudes à la négociation, à la communication et à la médiation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser une situation conflictuelle concrète relevant de la médiation judiciaire ;
- ◆ de proposer des solutions pour la résoudre ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche mise en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le degré de cohérence entre la démarche et la situation traitée,
- ◆ le niveau du sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Pratique de la communication et de la médiation », il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 18 étudiants.